R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

DAVID ROS

SENATEUR
DE L'ESSONNE

VICE-PRESIDENT DE L'OPECST
OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

MEMBRE
DE LA COMMISSION CULTURE, EDUCATION ET COMMUNICATION

CONSEILLER
DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Mme Valérie PECRESSE
Présidente du Conseil régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

Le 11 mai 2026,

Madame la Présidente, Chère Valérie,

Un collectif d'associations franciliennes représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens, parmi lesquels Sauvegarde Forêts IDF, FNE Île-de-France et ses antennes départementales, ainsi que plusieurs collectifs locaux, a adressé le 9 avril dernier à votre Vice-Président chargé de l'environnement, Monsieur Yann Wehrling, un courrier exposant leurs propositions pour une évolution substantielle de la gestion des forêts domaniales franciliennes.

Je souhaite, par ce courrier, apporter mon soutien à cette démarche et appeler votre attention sur les enjeux qu'elle soulève. Les forêts publiques d'Île-de-France constituent un bien commun irremplaçable pour les douze millions de Franciliens. Elles remplissent des fonctions vitales sanitaires, écologiques, climatiques et sociales qui dépassent de loin la seule valeur du bois produit. Or, les pratiques sylvicoles actuelles de l'ONF, combinées aux effets du changement climatique, fragilisent durablement ces écosystèmes.

Les associations soulèvent plusieurs points qui me paraissent mériter une attention politique de premier ordre :

- La réduction des prélèvements de bois, aujourd'hui fixés à des taux atteignant ou dépassant 100 % de la production biologique dans de nombreux plans d'aménagement, ce qui affaiblit les peuplements, fragilise les écosystèmes et dégrade le bilan carbone des forêts françaises ;

- L'adoption d'une sylviculture écologique favorisant la biodiversité, le couvert forestier continu, la régénération naturelle et le stockage de carbone, en lieu et place de la futaie claire actuellement pratiquée ;

- La reconnaissance d'un statut différencié pour les forêts urbaines et périurbaines, conformément aux dispositions de l'article L.212-2 du Code forestier qui fait du cadre de vie un objectif prioritaire, avec un financement à la hauteur des aménités qu'elles procurent ;

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 – 01 42 34 45 54 – D.ROS@SENAT.FR

SÉNAT

- La mise en place d'instances de concertation véritablement indépendantes, associant citoyens, collectivités et experts, avec un accès transparent aux documents de gestion forestière ;

- La suppression des aides régionales au développement des chaudières à biomasse forestière, dont les impacts sanitaires et environnementaux sont aujourd'hui fortement contestés, et qui ne respectent plus la hiérarchie des usages du bois.

Ces demandes sont portées avec sérieux et cohérence par des associations dont l'expertise de terrain est reconnue. Elles s'inscrivent dans une vision de long terme, que les crises écologiques et climatiques rendent désormais incontournables. La Région Île-de-France, qui contribue au financement de l'Office national des forêts et exerce des compétences déterminantes en matière d'environnement, est en mesure de peser sur l'évolution des pratiques.

Je serais heureux de pouvoir évoquer ce sujet avec vous, si vous le jugez utile, et reste naturellement à votre disposition pour tout échange à ce sujet. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma très haute considération.

David ROS
Sénateur de l'Essonne

Bien à toi